

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge v



## Déposé / Reçu

1 5 AVR. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 0702.851.112.

Dénomination

(en entier): GO INVEST LOUISE

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège :

Avenue de la Toison d'Or numéro 40 à Ixelles (1050 Bruxelles)

Objet de l'acte: MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE-TRANSFERT DU SIEGE

SOCIAL-MODIFICATIONS AUX STATUTS-DEMISSION ET NOMINATION DU

**GERANT SUITE A LA CESSION DE PARTS SOCIALES** 

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée « GO INVEST LOUISE », ayant son siège social à lxelles (1050 Bruxelles), Espace Louise 19-20, Avenue de la Toison d'Or 40, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0702.851.112, reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE nº 0890.388.338, le trois avril deux mil dix-neuf, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Modification de la dénomination sociale

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en « TARGET SERVICE ».

Les comparants reconnaissent savoir que la dénomination de la société doit être différente de celle de toute autre société et ils déclarent avoir pris connaissance des prescrits de l'article 65 du Code des Sociétés.

Deuxième résolution

Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social vers Uccle (1180 Bruxelles), Avenue Winston Churchill numéro 130 boîte 5.

Troisième résolution

Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec les résolutions prises, avec la situation actuelle de la société et avec le Code des sociétés, comme suit :

**ARTICLE 1** 

La société a adopté la forme juridique de société privée à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « TARGET SERVICE ».

ARTICLE 2

Le siège est établi en Région de Bruxelles-Capitale. Il pourra être transféré partout ailleurs en Belgique par décision de la gérance dans le respect de la réglementation linguistique applicable et du droit des sociétés en vigueur.

Quatrième résolution

Transfert de parts et démission du gérant

L'assemblée acte la démission de Monsieur TUCHSZNAJDER Julian, domicilié à Uccle (1180 Bruxelles). avenue de la Ferme Rose 15 boîte 7, de son mandat de gérant, à compter du jour de l'acte, suite au transfert de ses soixante (60) parts sociales à Monsieur KAGAN Luc, domicilié à Sheridan, WY 82801 (Etats-Unis d'Amérique), 30 North Gould Street.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



L'assemblée lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de l'acte.

Cinquième résolution

Nomination d'un gérant

Suite à la démission de Monsieur TUCHSZNAJDER Julian, prénommé, de son mandat de gérant, l'assemblée décide de nommer un nouveau gérant, pour une durée indéterminée et à titre non rémunéré et appelle à ces fonctions Monsieur KAGAN Luc, prénommé, qui accepte.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- au gérant, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséguentes à la présente assemblée, notamment pour la mise à jour du registre des associés.
  - au notaire soussigné pour l'établissement d'une version coordonnée des statuts.

A ces fins, chaque mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Gérard INDEKEU, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procuration, statuts coordonnés.

Op de laatste blz. van Luik B vermelden : Recto: Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en)

bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso: Naam en handtekening